

Rapport 2020 de la commission de gestion du Conseil communal pour l'exercice 2019



Table des matières

Organisation de la Commission de gestion 2020 pour l'exercice 2019.....	4
RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION	5
Questions transversales.....	6
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Travaux, Domaines, Services industriels et Informatique»	9
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Aménagement du territoire & Bâtiments »	15
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION "Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisses"	19
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION «Administration générale, Finances et Gérances»	23
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION "Sécurité et Mobilité"	29
Visite de la commune du vendredi 15 mai 2020	33
Conclusions.....	35

Organisation de la Commission de gestion 2020 pour l'exercice 2019

Présidente : Alessandra SILAURI

Vice-Président : Xavier TARIN

Membres : Benoît BONGARD
Charlotte CLERC
Xavier DEWARRAT
Jean-Marc PILLOUD
Mical RAPPAZ
Pierre ROBERT
Marc-Eric WIRTH
Aurélie WOHLHAUSER
Guy WOLFENSBERGER

Les 5 dicastères municipaux sont représentés dans 5 sous-commissions :

Travaux et Domaines, Services industriels et Informatique

Dicastère : M. Charles MONOD, Syndic (Municipal en 2019)

Présidente rapporteuse : Mme Aurélie WOHLHAUSER Membre : M. Xavier DEWARRAT

Aménagement du territoire et bâtiments

Dicastère : M. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Municipal

Président rapporteur : M. Marc-Eric WIRTH Membre : M. Pierre ROBERT

Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisses

Dicastère : Mme Claire GLAUSER, Municipale

Président rapporteur : M. Xavier TARIN Membre : Mme Mical RAPPAZ

Administration générale, Finances et Gérances

Dicastère : M. Etienne Blanc, Municipal (M. Jaques-André CONNE, Syndic en 2019)

Président rapporteur : M. Guy Wolfensberger Membre: Mme Charlotte CLERC

Sécurité et Mobilité

Dicastère : M. Kilian DUGGAN, Municipal

Président rapporteur : M. Benoît BONGARD Membre : M. Jean-Marc PILLOUD

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président du Conseil communal, Madame la Secrétaire,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Au nom de la Commission, je tiens à remercier, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le Secrétaire municipal, ainsi que l'ensemble des chefs de service, la déléguée à la Mobilité, le Directeur des écoles, le commandant de l'APOLE et le personnel communal pour leur soutien, leur flexibilité et disponibilité durant cet exercice bouleversé par la situation du COVID-19. La commission les remercie pour les explications et documents reçus en réponse aux questions adressées suite à l'examen des procès-verbaux des séances de la Municipalité et du rapport de gestion. Notre reconnaissance va aussi à Monsieur Ceppi qui a garanti en tout temps l'intendance pour les séances de la commission et su jongler avec les nombreux changements de salles.

Je salue également le travail et la collégialité dont chacun des membres de la Commission de Gestion a fait preuve. Malgré un calendrier perturbé et décousu, un programme de visites très restreint, chacune et chacun a su s'adapter et faire preuve de bienveillance pour assurer la poursuite des travaux de la commission et la rédaction de ce rapport.

Cette année, la Commission a élaboré des questions transversales adressées à chaque di-castère, relatives à la communication, aux mandats externes et au traitement des consultations cantonales. Elle a voulu par ce biais explorer la cohérence de fonctionnement entre les différents services, leur collaboration et la manière de gérer les ressources partagées en matière de communication. La commission a voulu aussi focaliser ses travaux sur certains thèmes jugés comme importants ou d'actualité, tels la sécurité aux abords des écoles, la circulation dans la commune et les places de parc, la gestion du personnel de la commune et les procédures entourant la gestion des ressources humaines.

La Commission relève que la commune de Lutry continue à être bien gérée et qu'elle dispose de bonnes compétences techniques dans les services. Elle constate une évolution ou un tournant dans les outils utilisés par la Municipalité, notamment en matière de communication, qui témoignent d'une adaptation à la taille grandissante de la commune, aux problématiques et aux projets plus complexes qu'elle a à gérer.

Enfin, la Commission est persuadée que la Commune dispose de bonnes compétences pour la mise en place d'outils, technologiques ou organisationnels, qui permettent de simplifier la vie des citoyens, comme par exemple le guichet cartographique, et faciliter le travail de la Municipalité. Elle est également convaincue qu'un leadership plus clair sur les projets en lien avec la mobilité BHNS/ PP7 pourrait renforcer la lisibilité et la compréhension de ces projets par la population.

Lutry, le 29 juin 2020

La Présidente, Alessandra SILAURI

Questions transversales

Communication

Le poste de déléguée à la communication est rattaché à l'administration générale. Les services adressent leurs demandes individuelles et disposent de ses prestations en fonction des disponibilités de la déléguée et des priorités fixées par le Municipal auquel elle est rattachée. Elle s'occupe presque exclusivement de la communication externe et n'est pas sollicitée pour la communication interne à l'administration.

Le service de la mobilité a des besoins importants en communication (PP7, atelier international en projet urbain, par exemple) ; il a continué à faire appel à l'agence de communication N2 pour le réaménagement de la route de Lavaux et l'arrivée du BHNS à Lutry, car la charge de travail n'était pas absorbable par la déléguée à la communication, que la campagne était déjà bien avancée et que les aspects techniques du projet n'étaient pas du ressort de la déléguée à la communication. Néanmoins, celle-ci a été intégrée au groupe de pilotage de la campagne.

Le département de l'aménagement du territoire et des bâtiments (ATB) utilise la plateforme PALM/SDEL pour la communication générale sur ce projet, mais il doit aussi communiquer sur des aspects spécifiques qui touchent les habitants de la commune. Ces besoins sont en partie similaires à ceux du service de la mobilité. Le dicastère a notamment fait appel à la déléguée à la communication dans le cadre du PP7. Dans ce cas, le rôle de la déléguée consiste principalement à faire le lien avec les mandataires externes (agences de communication, impression, etc). Elle met en œuvre le résultat final du travail. La communication devient rapidement un sujet complexe lorsqu'il s'agit de sujets qui concernent le canton et les communes, comme le PALM. Dans ce genre de cas, le canton communique de manière trop générale pour les habitants de Lutry et la Commune doit alors réadapter la communication aux besoins plus spécifiques de la population locale, ce qui entraîne un surcoût et peut donner un faux sentiment de redondance. Pour l'ensemble de la communication concernant le SDEL, le coût se monte à 200'000. – CHF par année, depuis 2007.

Les SILy font également part de leurs besoins notamment pour les manifestations, flyers pour les subventions, des communiqués sur le site Internet et des articles pour publication.

La commission reconnaît et salue l'amélioration de la communication de la commune. Elle constate que la Municipalité a pris conscience de l'importance d'une bonne communication et qu'elle en fait un bon usage. Afin de mieux gérer les ressources limitées à disposition et anticiper les besoins en matière de communication, la commission invite la Municipalité à clarifier les objets prioritaires, à établir une planification annuelle et à établir un cahier des charges pour la déléguée de communication.

Mandats externes

Les mandats externes sont motivés essentiellement par la recherche de compétences spécifiques ou des ressources non disponibles à l'interne de l'administration (communication spécifique métier, organisation de concours d'architectes, suivis de chantiers, audit ISO pour les SI, études et comptages liés à la mobilité, informatique, etc.). Parfois aussi, il est fait appel à des mandataires externes pour les sujets sensibles, car cela permet d'avoir une analyse extérieure. Les mandats importants sont intégrés dans les préavis ad-hoc.

Ce sont les dicastères « Aménagement du territoire et bâtiments ATB », « Travaux et Domaines, Service industriels et Informatiques » et « Sécurité et Mobilité » qui ont en 2019 les montants les plus élevés de mandats externes, soit respectivement environ CHF 250'000.-, CHF 160'000.- (11 mandats) et CHF 50'000.- (8 mandats, pas de mandat sécurité sauf pour la surveillance de la plage). Le dicastère « ATB » participe en plus à l'octroi de mandats intercommunaux dans le cadre du SDEL. L'« administration générale, finances et gérance » a octroyé 4 mandats pour un montant d'environ CHF 30'000.- en 2019 (archives, avocats, etc.). Les mandats externes correspondent aux études et travaux référencés dans le budget des SILy aux chapitres « fonctionnement » (compte 800.3080) et « investissements » (dépenses d'investissements ordinaires). Hormis pour le transport scolaire, le dicastère « affaires sociales et écoles » fait peu appel à des mandats externes.

La commission n'a pas de remarque à formuler concernant la gestion des mandats externes

Traitement des consultations cantonales

La commission a constaté qu'il n'existe pas de processus formalisé pour le traitement des consultations cantonales. Les départements les plus concernés sont ceux de l'aménagement du territoire et bâtiments (consultation LATC et Plan d'affectation de Lavaux) et de l'administration générale, finances et gérances (police des constructions).

En moyenne, il y a moins de 10 consultations par année, parfois aucune pour certains dicastères. Leur nombre fluctue en fonction du thème des lois cantonales révisées. C'est la Municipalité dans son ensemble qui décide ou non de répondre à une consultation. La procédure est très peu formelle, car il n'existe pas de structure ni d'uniformité dans les sollicitations.

Très souvent la prise de position de la commune est envoyée à l'Union des communes vaudaises UCV qui fait une synthèse des réponses reçues de l'ensemble des communes et la transmet au Canton. L'UCV propose parfois des réponses « clés en mains » aux Communes qui peuvent ou non valider la réponse. Quand le sujet est important pour la commune de Lutry, celle-ci transmet sa réponse également directement au Canton.

Les SILy transmettent leur prise de position à travers leur association Multidis. En 2019, le dicastère Affaires sociales a pris part à un questionnaire sur la politique des seniors transmis par le biais de l'UCV.

La commission constate que la Municipalité a transmis ses prises de position sur les objets cantonaux qui touchaient directement la commune, que le processus d'attribution et de validation interne pourrait être mieux formalisé, et que les procès-verbaux des séances de Municipalité ne sont pas explicites par rapport à la validation des réponses aux consultations.

Rédigé au nom de la Commission par sa Présidente, Alessandra Silauri

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Travaux, Domaines, Services industriels et Informatique »

La sous-commission composée de Mme Aurélie WOHLHAUSER et M. Xavier DEWARRAT, s'est réunie à la salle du Conseil communal le mercredi 13 mai 2020 à 18h00.

Étaient également présents : Mme Alessandra SILAURI, présidente de la Commission, Mmes Charlotte CLERC et Mical RAPPAZ, et MM. Benoît BONGARD, Xavier DEWARRAT, Jean-Marc PILLOUD, Pierre ROBERT, Marc-Eric WIRTH et Guy WOLFENSBERGER.

Était excusé M. Xavier TARIN.

La séance s'est déroulée en présence de MM. Charles MONOD, Syndic et Etienne BLANC, Municipal, MM. Alfredo PEDRETTI, chef de service de travaux et domaines et Yves LEU-MANN, chef de service des services industriels.

En janvier, la commission avait adressé à chaque Municipal trois questions en lien avec leur dicastère sur les projets qui ont occupé le plus de temps, les principaux défis et les projets importants non résolus ou achevés en 2019.

Pour le dicastère « Travaux, Domaines, Services industriels et Informatique », les réponses suivantes nous ont été transmises :

Les principaux projets :

- Projet cantonal modification route des Mts de Lavaux (Landar – La Croix)
- Chantiers OFROU
- Projet de remplacement sous-station électrique MT/BT Collonge (rte la Conversion)
- Remplacement sous-station électrique La Croix
- Refonte des procédures de l'autocontrôle réseau d'eau
- Entretien réseaux MT/BT
- Migration des applications communales
- Mise en place Téléphonie sur IP
- Séparation des infrastructures réseaux APOL et Commune
- Serveurs SIG (système d'information géographique)

Les principaux défis :

- Plan Directeur de l'Eau (PDDE)
- Modernisation de la sous-station MT/BT Crêt-Ministre pour alimentation chantier
- Priorisation des tâches de l'exploitation selon contraintes chantiers privés (quantité, degré d'urgence, délai de réalisation)
- Maintien de la qualité et réactivité de l'exploitation
- Migration des applications communales
- Téléphonie sur IP

Les projets non résolus :

- Retard sur plusieurs chantiers SILy par manque de ressources internes

SERVICES INDUSTRIELS

Compteurs

Les compteurs Smartmetring ou compteurs « intelligents » devraient remplacer 80% des 6000 compteurs de la commune d'ici 2028. Des tests doivent être effectués cette année encore sur de grands GRD (gestionnaire de réseau de distribution) – c'est-à-dire sur plus de 100'000 compteurs, pour déterminer le choix du meilleur produit, et la possibilité d'être à terme couplé avec les compteurs d'eau et de gaz.

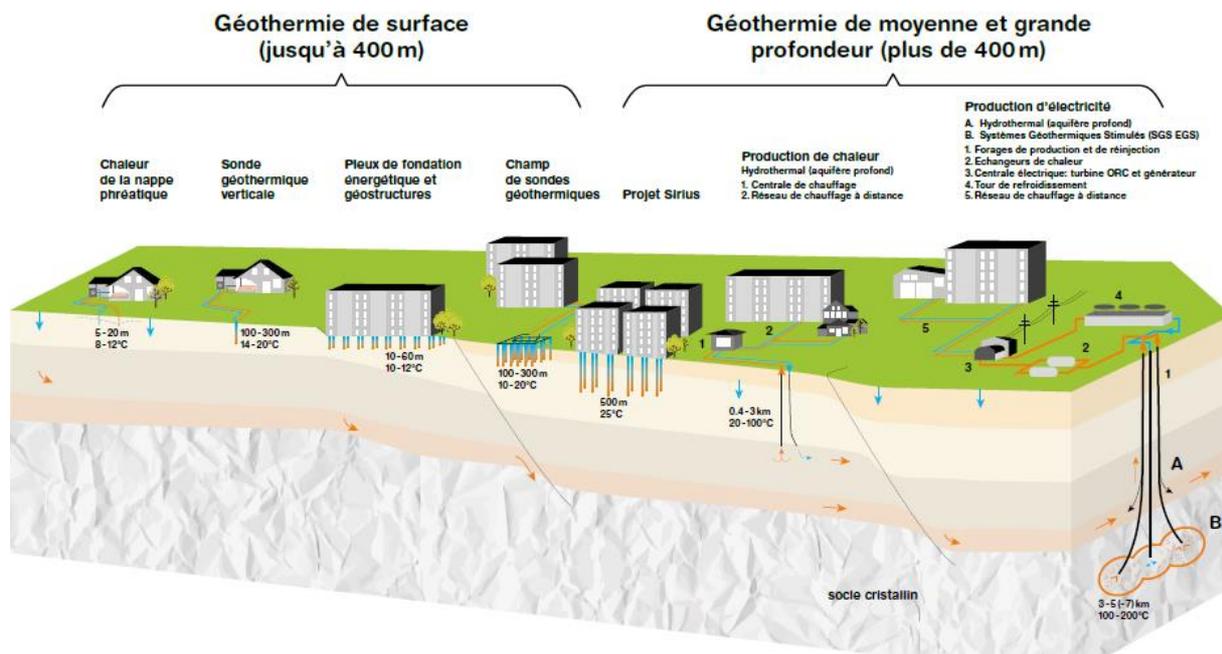
Une dizaine de compteurs font l'objet d'un système à prépaiement. Le propriétaire ou locataire doit venir payer son énergie au bureau des SILy et le compteur électrique se bloque automatiquement en cas de non-paiement.

Chauffage à distance par géothermie de moyenne profondeur

Depuis 2014, la Commune de Lutry envisage, dans le cadre de sa planification énergétique territoriale, d'avoir recours à la géothermie de moyenne profondeur. La zone la plus adaptée est celle du bord du lac, car elle présente une concentration adéquate de consommateurs potentiels pouvant bénéficier de cette ressource au moyen d'un réseau de chauffage à distance.

On entend par géothermie l'exploitation de la chaleur issue du sol. La moyenne profondeur est définie pour une exploitation de 300 jusqu'à 3000 m sous la surface, à températures comprises entre 20°C et 100°C. Le gradient de température, c'est-à-dire l'augmentation de température de la croûte terrestre avec la profondeur, est dépendant des propriétés géologiques du sous-sol. Sur le plateau suisse, la température augmente d'environ 3 à 3.5 °C par 100 mètres de profondeur. Les nombreuses failles et décrochements connus et identifiés à ce jour dans notre région laissent supposer des conditions géologiques favorables.

La technologie de géothermie à moyenne profondeur permet la production de chaleur, généralement utilisé pour des systèmes de chauffage à distance. Au contraire de la géothermie profonde, elle ne permet pas la production d'électricité.



Source figure : www.lausanne.ch

Avant l'obtention d'une concession permettant la réalisation de la centrale géothermique, il convient de procéder d'abord à des investigations superficielles et réaliser une étude de faisabilité du projet.

Une campagne de reconnaissance géophysique a déjà débuté dans l'Ouest et le Nord lausannois, et devrait s'étendre jusqu'à Lutry. La méthode de prospection consiste à envoyer dans le sous-sol, tous les 50 mètres environ, des ondes sismiques d'une durée de quelques secondes, générées par camion vibreur, puis à « écouter » avec des géophones les ondes qui se réfléchissent sur les différentes couches géologiques.



Source photo : www.rts.ch

Par la suite et en fonction des résultats des premières investigations, des investigations en profondeur devront être réalisées à l'aide par exemple d'un forage exploratoire. Cela permettra de définir plus précisément les paramètres et caractéristiques du sous-sol dans le but de dimensionner l'ouvrage.

En répondant favorablement au postulat « Energies renouvelables – Etude du potentiel géothermique » du conseiller Philippe Mingard, la sous-commission estime que la Municipalité a donné un signal fort et positif à l'égard de cette source d'énergie.

Manifestations

Lors des grandes manifestations telle que la Fête des Vendanges, tous les stands doivent remplir un formulaire en mentionnant leurs besoins en électricité. Les SILy facturent des forfaits journaliers pour les équipements raccordés. Pour les stands de la fête (sociétés locales, caveaux), la consommation est facturée à la Commune. Les équipements mis à disposition par les SILy (tableaux électriques, prises, rallonges, etc.) sont contrôlés par un contrôleur agréé externe. Une génératrice doit être installée par les forains pour faire tourner leurs manèges, car la puissance demandée ne peut pas être fournie par les SILy.

TRAVAUX ET DOMAINES

Vignes, Arbres et Forêt

Le vigneron-tâcheron de la commune de Lutry, M. Daniel Buhlmann, a été honoré d'une médaille de bronze lors de la dernière Fête des Vignerons.

Suite aux vendanges 2019, une parcelle de vigne (600 m²) a été minée et replantée du côté du collège des Pâles avec du Divico, cépage descendant du Gamaret. Il a l'avantage d'être très résistant aux maladies de la vigne comme par exemple le mildiou et serait capable de s'adapter aux futurs changements climatiques.

Le plan de classement communal des arbres date de 1998 et répertorie 47 essences d'arbres différentes. Chaque demande d'abattage accordée doit être compensée par une nouvelle plantation, décidée par le bûcheron de la commune. La géographie du lieu, l'environnement, les changements climatiques et d'autres pratiques écoresponsables influencent le choix de l'essence replantée. Sur l'exercice 2019, la Municipalité a autorisé 4 demandes d'abattage.

Déchets

Le tri de certains déchets a rapporté en 2019 CHF 80'757.-. Actuellement, il n'y a pas d'intérêt économique pour la commune de récupérer les plastiques des ménages, en dehors du PET. Les bouteilles plastiques sont récupérées par les grandes surfaces.

Il n'est pas prévu d'installer des moloks à papier car le ramassage porte à porte fonctionne bien. Le ramassage des papiers est passé à un rythme bi-mensuel depuis quelques années et le stockage de ce type de déchets ne pose pas de problème en termes d'hygiène.

Des incivilités lors du ramassage des gros déchets, notamment du côté du Tunnel du Simplon, ont été rapportées à l'APOL pour qu'elle puisse appréhender les fraudeurs. Même si, en 2019, 14 dénonciations ont été enregistrées suite à des contrôles effectués par la voirie, la sous-commission estime qu'il y a encore beaucoup d'habitants qui se permettent des incivilités par rapports aux horaires de dépôts des sacs à ordures. Le respect des horaires évite que les renards ou autres animaux nocturnes se chargent d'inspecter ces sacs.

SERVICES DE PIQUET

Services industriels

Le service de piquet est organisé sous forme de tournus. Le collaborateur de piquet est atteignable 24h/24 et doit pouvoir intervenir dans les 30 minutes. Il dépannera tant les problèmes électriques que ceux liés à l'eau. En cas d'avarie liée au gaz, le collaborateur fera appel au service de piquet des services industriels de Lausanne.

Voirie

Contrairement au SILy, un collaborateur est d'astreinte tous les week-end pour effectuer divers travaux relatifs à la vidange des Ecopoints et des corbeilles, ou des nettoyages des WC publics. D'autres travaux additionnels sont effectués en fonction des saisons : nettoyage de la plage et des rives du lac en été, déblayage de la neige en hiver. Un collaborateur du service est atteignable 24h/24.

CONCLUSIONS

En conclusion, la sous-commission a pu prendre connaissance de l'excellent travail effectué sur le domaine viticole. Les efforts consentis pour atteindre un mode de production biologique et la diminution du recours à des intrants chimiques se matérialisent une nouvelle fois cette année par l'usage d'une machine de découpe sous les ceps de vigne ainsi que par la plantation d'un cépage plus résistant aux maladies, le Divico. Cette transition se fait sans déroger à la qualité puisque les vins de la Commune ont obtenu une médaille d'argent au Mondial de Bruxelles, ainsi que deux labels Terravin. L'exploitation forestière fait elle aussi l'objet d'une évolution et d'un développement continu, avec un soin particulier dans le choix des essences des nouveaux peuplements plus résilientes au changement climatique.

La sous-commission relève qu'il reste en revanche un potentiel d'amélioration de la cyberadministration, avec des démarches en ligne qui pourraient encore être développées, comme le changement d'adresse en ligne par exemple. Toutefois il semble que la Municipalité a la volonté d'entamer un processus dans ce sens.

La sous-commission a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'important travail mis en œuvre pour la réalisation du nouveau guichet cartographique communal, ainsi que de la dynamique de développement qui anime les SILy d'une manière générale. La gestion de l'approvisionnement en électricité sera très probablement un enjeu majeur pour le futur. En ce sens, les synergies mises en place avec les SI de Lausanne (SIL) seront un atout et devront vraisemblablement être poursuivies. Il en va de même pour l'ambitieux projet de chauffage à distance par géothermie de moyenne profondeur, pour lequel une collaboration avec les SIL est indispensable.

La sous-commission a pu constater que les services du dicastère assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent. Elle tient de plus à remercier M. Charles MONOD, Municipal des SILy et des Travaux durant l'année 2019, ainsi que MM. Alfredo PEDRETTI, chef de service des travaux et domaines et Yves LEUMANN, chef de service des services

industriels, pour leur disponibilité, leurs compétences et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges

La Présidente rapporteuse : Aurélie WOHLHAUSER

Le Membre : Xavier DEWARRAT

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Aménagement du territoire & Bâtiments »

La sous-commission composée de MM. Pierre ROBERT et Marc-Eric WIRTH, s'est réunie à la salle du Conseil communal le lundi 11 mai 2020 à 19h00.

Étaient également présents : Mme Alessandra SILAURI, présidente de la Commission, Mmes Charlotte CLERC, Mical RAPPAZ et Aurélie WOHLHAUSER et MM. Benoît BONGARD, Jean-Marc PILLOUD, Xavier TARIN et Guy WOLFENSBERGER.

Était excusé M. Xavier DEWARRAT.

La séance s'est déroulée en présence de M. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Municipal, MM. Eric DESAULES, chef de service, Salah ALLAOUI, préposé à la police des constructions et remplaçant du chef de service, Laurent MEIENHOFER, architecte communal.

En janvier, la commission avait adressé à chaque Municipal trois questions en lien avec leur dicastère sur les projets qui ont occupé le plus de temps, les principaux défis et les projets importants non résolus ou achevés en 2019.

Pour le dicastère « Aménagement du territoire et Bâtiments », les réponses suivantes nous ont été transmises concernant :

Les principaux projets :

- Révision partielle du PGA (cf. PM 1240-2017)
- PQ « Burquenet Sud » (cf. PM 1269-2019)
- Projet d'axes forts de transports publics urbains (BHNS-PP7)
- Bâtiment « La Balance » à Savuit

Les principaux défis :

- Révision PGA (cf. ci-dessus)
- PP7 (enquête publique et suites)

Les projets non résolus :

- Bâtiment « La Balance » (retard suite recours CDAP)

Nouveau collègue

Le sujet du futur collègue a été abordé tant lors de la visite de la Commune que lors de la séance concernant ce dicastère. À la question de savoir si la Villa Mégroz serait maintenue, il nous a été répondu que bien qu'elle doive théoriquement l'être (classée 3 aux monuments historiques), les services de l'Etat ont accepté qu'elle puisse être détruite. Lors de l'appel à projets d'architectes, ceux-ci pourront soumettre des projets qui intégreront ou pas ce bâtiment existant. Il y a une volonté de protéger les abords du Bourg par des espaces vierges végétalisés ou des jardins potagers. Les jardins actuels seront maintenus et ne font pas partie

du périmètre du projet. La Municipalité a validé en 2019 la « procédure de mise en concurrence » et le choix du bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO). La suite du projet reste conditionnée à l'acquisition de la parcelle n° 197. La sous-commission salue la gestion proactive de la Municipalité sur ce point.

PALM, SDEL, PP7

Au sujet du SDEL et du PALM, la sous-commission a souhaité savoir exactement quels étaient les points soumis à la validation du Conseil communal, de la Municipalité ou du Comité de pilotage du SDEL. Il nous a été expliqué que le Conseil communal est compétent en matière de modification de l'affectation du sol sur le territoire communal, en lien avec l'aménagement du territoire, et sur le budget communal. Il s'exprimera par conséquent sur la part du financement du BHNS qui incombe à la commune. Par ailleurs, les études d'ensemble et mandats relatifs SDEL/PALM sont financés par le budget de fonctionnement de ce dernier.

En 2019, la Municipalité a validé le « Protocole additionnel concernant l'Accord sur les prestations du PALM 2016 ». Ce protocole additionnel est disponible sur le site web du PALM, <https://lausanne-morges.ch/signature-des-documents-dengagement/>. Il s'agit d'un accord entre la Confédération, le Canton et les communes partenaires du PALM, qui définit les engagements des communes concernées et du Canton envers la Confédération. On trouve dans cet accord une priorisation des projets et des explications concernant le système de financement. Cet accord défini par la loi sur les agglomérations est qualifié d'additionnel, car il concerne le PALM de 3ème génération. Les communes ont peu de marge de manœuvre, car les négociations sur le taux des subventions accordées par la Confédération se passent entre le Canton et la Confédération.

Bien que la consultation du PP7 était terminée, la commune de Paudex est revenue avec des nouvelles demandes de modifications du projet. La Municipalité de Lutry et le comité du PP7 ont avisé la commune de Paudex qu'il ne faudra pas compter sur un quelconque appui financier pour ces nouvelles demandes. Néanmoins, cela montre combien le pilotage de l'ensemble du projet est difficile et comment chaque intervention peut retarder l'avancement du projet. Finalement, précisons que la Commune de Lutry, en la personne de M. le Municipal Pierre-Alexandre Schlaeppli, a pris la présidence du Comité de projet chargé de piloter le PP7.

Antennes 5G

Du moment qu'il est prouvé qu'une installation est nécessaire à un opérateur pour assurer une couverture optimale de son réseau, la Municipalité dispose d'une marge de manœuvre très faible. La pose de nouvelles antennes de téléphonie est soumise à une autorisation spéciale de la Direction générale de l'environnement du Canton et de l'Office fédérale de l'environnement. Les antennes doivent respecter des valeurs limites calculées dans les lieux d'utilisation sensible (LUS), comme les chambres à coucher ou les places de jeux, par exemple. À l'instar de toute construction, elles doivent également être conformes à l'esthétique de l'endroit. Le Canton n'autorise pas à ce jour la construction de nouvelles antennes 5G sur le territoire vaudois, tant que la Confédération ne met pas à disposition des cantons les outils permettant notamment de vérifier que ces installations respectent les va-

leurs limites en matière de rayonnement. Seules les modifications mineures d'antennes existantes n'impliquant pas d'augmentation de puissance sont autorisées.

Guichet cartographique

Le guichet cartographique SIG (système d'information géographique) de la commune a été mis en ligne en 2019. Cet outil apporte une réelle plus-value pour les propriétaires fonciers avec par exemple une visualisation de l'emplacement des canalisations, des arbres classés, le plan d'affectation ou les chantiers en cours. Ce sont autant d'éléments qui ne sont pas disponibles sur le guichet cartographique du Canton de Vaud. La commune est à l'avant-garde en terme de SIG. Même s'il est consultable par toutes et tous, il s'adresse avant tout aux professionnels de tous les domaines du secteur public et privé ayant besoin de cartes, d'informations géographiques ou souhaitant s'informer sur le territoire. Il est également un pré-requis pour l'établissement du plan général d'évacuation des eaux. Son élaboration a été financée sur la base d'un crédit d'investissement ordinaire inscrit au budget 2012 (cpte n° 199.506.2433: 150'000. – CHF, dont environ 120'000. – CHF ont été dépensés à ce jour). La maintenance est financée au travers du compte de fonctionnement n° 401.3160. Il ne s'agit pas d'un mandat externe, puisqu'un responsable a été engagé pour cette tâche.

Patrimoine et monuments historiques

La protection du patrimoine s'appuie sur les dispositions légales en matière de protection et sur les instruments de planification cantonaux et communaux en vigueur. Lors du dépôt d'une demande de permis de construire, les aspects patrimoniaux sont clairement identifiés dans le questionnaire soumis. Le site web du recensement architectural du Canton de Vaud, <https://www.recensementarchitectural.vd.ch/territoire/recensementarchitectural/>, présente l'essentiel des données utiles en la matière. Les bâtiments sont inventoriés selon une échelle allant de 1 à 3. Pour les notes 1 et 2, il est obligatoire pour la personne qui dépose le permis de construire de prendre contact avec le service cantonal concerné. Pour la note de classement 3, la Municipalité est compétente, mais avec un préavis de l'Etat. Pour la note 1, le Canton dispose d'importantes compétences qui peuvent aller jusqu'à imposer des entreprises certifiées pour certains travaux. Pour assurer la protection d'un monument historique, le Conseil d'Etat peut procéder à son classement par voie d'arrêté soumis à l'enquête publique.

Parcelles de la commune dans la zone réservée

Au même titre que les autres parcelles privées, la constructibilité des parcelles communales sises en zone réservée doit être examinée au travers des exigences formulées par la LAT, le PDCn et la LLavaux. Il n'y a pas de gouvernance particulière pour les parcelles communales. L'ensemble du processus est décrit dans les deux préavis Nos 1239-2017 et 1240-2017 validés par le Conseil communal dans sa séance du 30 octobre 2017, qui sont conformes aux dispositions de l'art.58 LATC. Ce dossier sera soumis au Conseil communal début 2021 après la mise à l'enquête publique fin 2020. Après adoption du plan d'affectation de la zone réservée et de son règlement par le Conseil communal, il devra être soumis à l'évaluation du service cantonal du développement territorial et à l'approbation du Département auquel il est rattaché.

En complément aux questions principales évoquées ci-dessus, la sous-commission s'est également intéressée aux sujets relatifs aux permis de construire, aux oppositions y découlant, à la police des constructions et aux enquêtes publiques.

Conclusions

De façon unanime, les membres de la Commission de Gestion ont constaté qu'il n'est pas facile de comprendre comment les nombreux projets avec des fortes composantes de mobilité (BHNS/ PP7/ Masterplan) se superposent ou se complètent entre eux. Ceci conduit à un manque de clarté et de lisibilité de ces projets et au risque que le Conseil ait du mal à prendre des décisions dans ce contexte. De plus, les membres de la commission de gestion ressentent un manque de leadership dans la conduite au niveau communal des projets qui concernent particulièrement la Commune. Les projets PP7/SDEL/BHNS sont conduits par le dicastère de l'aménagement du territoire, alors que les plus grands enjeux concernent les questions de mobilité et que, passée la phase liée à l'aménagement du territoire, la mise en œuvre est en grande partie conduite par le dicastère des travaux. La Commission se demande s'il serait opportun de mener une réflexion au sein de l'organisation de la Municipalité pour renforcer ce leadership et pour s'assurer que les enjeux puissent être compris par toutes et tous.

La sous-commission a pu constater que les services du dicastère ATB (aménagement du territoire et bâtiments) assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent, en collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales. Elle tient de plus à remercier MM. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Municipal, Eric DESAULES, chef de service, Salah ALLAOUI, préposé à la police des constructions et remplaçant du chef de service et Laurent MEIENHOFER, architecte communal, pour leur disponibilité et leurs compétences.

Le Président rapporteur : Marc-Eric WIRTH

Le Membre : Pierre ROBERT

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisses »

La sous-commission composée de M. Xavier TARIN et Mme Mical RAPPAZ, s'est réunie à la salle du Conseil communal le lundi 18 mai 2020 à 19h00.

Étaient également présents : Mme Alessandra SILAURI, présidente de la Commission, Mmes Charlotte CLERC et Aurélie WOHLHAUSER, et MM. Benoît BONGARD, Xavier DEWARRAT, Jean-Marc PILLOUD, Pierre ROBERT, Marc-Eric WIRTH et Guy WOLFENSBERGER.

La séance s'est déroulée en présence de Mme Claire GLAUSER, Municipale, MM. Georges CROISIER, secrétaire municipal adjoint et M. Christian BERDOZ, directeur des écoles.

En janvier, la commission avait adressé à chaque Municipal trois questions en lien avec leur dicastère sur les projets qui ont occupé le plus de temps, les principaux défis et les projets importants non résolus ou achevés en 2019.

Pour le dicastère « Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisse », les réponses suivantes nous ont été transmises concernant :

Les principaux projets :

- Consolidation du projet de Quartiers solidaires.
- Sécurité, gestion des incivilités dans les bus scolaires.
- Planification du futur collège du Grand-Pont.
- Engagement d'un/e délégué/e Jeunesse et cohésion sociale.
- Extension de la garderie de la Toffeyre.
- Gestion des cantines scolaires.

Les principaux défis :

- Suivi des subventions culturelles et sociales.
- Collaboration dans les projets « Jeunesse » Open Sunday et MJSR.
- Collaboration dans les projets de Lausanne Région / Dépendance et prévention et de la RAS.

Les projets non résolus :

- Construction du nouveau collège au Grand-Pont.
- Développement de la politique culturelle.

Encadrement parascolaire, cantines, activités hors des heures de classe, enclassement et nouveau collège

Un certain nombre des questions de la sous-commission ne concernaient pas la gestion communale, mais la direction des écoles au niveau cantonal. Le Directeur M. Berdoz a toutefois répondu précisément à la plupart de ces interrogations.

Les transports scolaires sont sous l'autorité de la commune, mais celle-ci ne les gère pas, puisque leur gestion a été déléguée à Microgis SA consécutivement à la complexité croissante de leur organisation.

Les enclassements sont difficiles à anticiper, les flux des jeunes qui arrivent ou partent de la commune ne sont pas maîtrisables.

Il y a beaucoup d'enfants qui attendent des places en garderie ou en UAPE, des efforts sont fournis pour augmenter cet accueil.

Les cantines scolaires arrivent à leur taux maximum de possibilité d'accueil. Le prix payé comprend aussi l'accompagnement pendant le repas et une surveillance. Par exemple les parents sont avertis si l'enfant ne se présente pas. La loi veut que les enfants en dessous de 12 ans n'ont pas le droit de s'acheter et de manger un repas seul.

Sécurité aux abords des écoles

La gestion des transports et l'arrivée ou départ des élèves à l'abord des collèges en garantissant la sécurité des enfants semblent être un sujet épineux qui demande de la collaboration entre les parents et les écoles. Il semblerait que l'information au sujet de la demi-heure gratuite dans les parkings proches des écoles (Corsy, Combe, la Croix) ne soit pas suffisamment comprise et communiquée aux parents. Cette possibilité leur permettant de parquer leur véhicule et d'accompagner les enfants en toute sécurité à l'école sans perturber le trafic aux abords des écoles.

Les activités de l'APOL, compte tenu des effectifs, ne permettent pas une présence systématique et quotidienne aux abords des écoles. Le personnel devrait être considérablement augmenté pour assurer une telle charge. L'APOL doit en effet couvrir les tâches sécuritaires de l'ensemble des communes qui en font partie. La présence de l'APOL reste relativement fréquente aux abords du collège de La Croix et du Grand-Pont. La bonne collaboration entre l'APOL et la direction des écoles et la Municipale a été à plusieurs reprises mentionnée.

La sous-commission a cherché dès lors à comprendre pour quelle raison il n'a pas été mis en place un service de patrouilleurs scolaires afin de garantir un maximum de sécurité pour les élèves. Pour seule réponse, la sous-commission a entendu le fait qu'une telle mesure n'était pas prévue. Elle regrette cette courte réponse.

Délégué à la jeunesse et à la cohésion sociale

Le service des affaires sociales, de la culture, de la jeunesse et paroisses est le seul de la Municipalité qui n'a pas réellement de personnel ni de chef de service. La Municipale en charge fonctionne comme coordinatrice et met en lien les différents intervenants ou acteurs.

En 2019, le Conseil Communal a accepté le crédit en vue d'engager un délégué à la jeunesse et à la cohésion sociale. Ce délégué devrait pouvoir prendre en charge une partie des tâches assumées jusqu'à ce jour par la direction des écoles ; L'Etat de Vaud ayant décidé de mettre un terme à ce service en juin 2019, cette tâche a été assumée par la commune qui a décidé de la création de ce poste pour le premier trimestre 2020 au taux de 60%. S'agissant, par exemple, de l'offre en activités extra-scolaires pour la tranche d'âge des 12/16 ans, le délégué devrait pouvoir entamer une réflexion qui permettra précisément de répondre à cette demande. Ainsi, l'idée serait d'augmenter le poste à 80% à l'horizon 2021 afin de pouvoir développer encore plus l'offre pour les jeunes de la commune. A l'automne 2019, la commune avait effectué un sondage auprès des jeunes afin de connaître leurs envies par rapport aux infrastructures jeunesse et ce qui manquait selon eux. Il est apparu qu'un endroit de rencontre était plébiscité tant pour la journée que le soir équivalent à l'espace jeune de Pully, par exemple.

La sous-commission regrette toutefois de ne pas avoir eu accès au cahier des charges du Délégué à la Jeunesse et à la Cohésion sociale, qui aurait pu permettre d'avoir une représentation plus claire de ce poste ainsi que de la plus-value attendue.

Culture

L'offre culturelle sur notre territoire est importante compte-tenu de la taille de la commune. Cela démontre une dynamique très positive et une attractivité importante de Lutry. Dès lors, la sous-commission a voulu comprendre et connaître selon quels critères ou quelles procédures la Municipalité choisit de soutenir ou non une proposition d'animation culturelle et comment le budget alloué à la culture est géré.

Actuellement il n'y a pas de délai pour déposer une demande de crédit ; les demandes s'échelonnent en cours d'année. Les critères d'octroi de subventions sont :

- La proximité
 - Soutien aux activités locales comme l'Esprit frappeur et la Fête des Vendanges, par exemple, puis
 - Soutien aux activités régionales (City Club Pully, Octogone, Cully Jazz Festival, Théâtre Barnabé) ; A noter qu'on retrouve également des subventions pérennes émanant de conventions Lausanne Région comme notamment une subvention de CHF 50'000.- aux Ballets Béjart, par exemple.
- Les montants demandés en lien avec le budget à disposition

Force est de constater que cette pratique favorise la notion du « premier arrivé, premier servi » ; il semblerait dès qu'une modification des procédures pourrait contribuer à grandement améliorer la qualité de la distribution de subventions aux initiatives et associations locales.

La sous-commission estime en effet que toute association qui souhaite mettre en place une manifestation pérenne avec le sérieux que cela sous-entend planifie longtemps à l'avance. Dès lors, il serait tout à fait envisageable et certainement souhaitable de fixer des délais pour les dépôts des demandes de subventions au moment où les budgets d'une année sur l'autre se font. Ceci aurait les avantages suivants :

- Assurer aux associations une réponse objective basée sur des critères liés aux projets et non pas dépendants d'un montant encore à disposition ou non,
- Permettre à la Municipalité de juger du sérieux d'un projet suffisamment en amont quitte à proposer des amendements et suggestions de modifications,
- Permettre à la Municipalité d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur l'offre culturelle sur une période plus longue et de lui permettre de « capitaliser » sur cette offre,
- Permettre à la Municipalité de trouver et de proposer des synergies entre les différents acteurs culturels,
- Permettre à la Municipalité de mieux gérer le budget à disposition quitte à proposer, en cas d'arrivée d'une demande en cours d'année, non pas une subvention en espèces mais en prestations (voirie, police, mise à disposition à bien plaisir du domaine public, ...)

La sous-commission encourage donc vivement la Municipalité à revoir ses procédures d'octroi de subventions dans le domaine de la culture.

Acquisition d'œuvres d'art

La Commission a également cherché à comprendre selon quels critères la commune se porte acquéreur d'une œuvre d'art (sculpture, peinture, ouvrage en général). Il nous a été répondu que les critères ont été adoptés en séance de Municipalité en 1997 et sont les suivants :

- Œuvre sur Lutry
- D'artiste de Lutry ou de l'Est Lausannois, voire de Lavaux
- Œuvre en relation avec Lutry
- Photographie de Lutry
- Toute autre œuvre en relation avec Lutry ou avec le bourg, le Lac ou d'une valeur historique.

En conclusion, la sous-commission a été satisfaite des réponses apportées et espère que les suggestions qu'elle a pu émettre dans son rapport trouveront une oreille attentive auprès de la Municipalité. La sous-commission souhaite relever que, dans l'ensemble, le dicastère fonctionne à satisfaction et que les points d'améliorations qu'elle propose n'altèrent en rien la qualité et le professionnalisme du travail qui a été fourni durant l'exercice 2019.

La sous-commission tient à remercier chaleureusement Mme Claire GLAUSER, Municipale, MM. Georges CROISIER, remplaçant du secrétaire communal et M. Christian BERDOZ, directeur des écoles, pour leur disponibilité, leur compétence et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges.

Le Président rapporteur : Xavier TARIN

La Membre : Mical RAPPAZ

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Administration générale, Finances et Gérances »

La sous-commission composée de M. Guy WOLFENBERGER et Mme Charlotte CLERC, s'est réunie à la salle du Conseil communal le mardi 12 mai 2020 à 18h00.

Étaient également présents : Mme Alessandra SILAURI, présidente de la Commission, Mical RAPPAZ, Aurélie WOHLHAUSER et MM. Benoît BONGARD, Jean-Marc PILLOUD, Pierre ROBERT, Marc-Eric WIRTH et Xavier TARIN.

Était excusé M. Xavier DEWARRAT.

La séance s'est déroulée en présence de M. Charles MONOD, Syndic, et de M. Etienne BLANC, Municipal, directeur de l'administration générale et des finances, ainsi que de MM. Denis GALLEY, secrétaire municipal et Yvan LEISER, boursier communal.

En janvier, la commission avait adressé à chaque Municipal trois questions en lien avec leur dicastère sur les projets qui ont occupé le plus de temps, les principaux défis et les projets importants non résolus ou achevés en 2019.

Pour le dicastère « Administration générale, Finances et Gérances », les réponses suivantes nous ont été transmises :

Les principaux projets :

- Communication : mise en place nouvelle identité visuelle et processus
- Acquisition parcelle Daniel Buche
- Acquisition parcelles DIMAB
- Archives communales : plan de classement uniforme
- Election complémentaire à la municipalité
- Recherche programme suivi des décisions et des tâches
- Acceptation donation Amis de Mafli
- Gestion des RH, mutations, départs, arrivées
- Naturalisations
- Organisation des manifestations officielles
- Coordination entre la Municipalité et le Conseil communal
- Election complémentaire au Conseil d'Etat VD et élections fédérales avec participation de collaborateurs communaux
- Préparation élection Syndic
- Autres acquisitions de petites parcelles – compétence municipale

Les principaux défis :

- Acquisition parcelle pour les besoins scolaires et la voirie
- Elections complémentaires et autres scrutins

- Fonctionnement de l'administration, gestion des ressources humaines, formation

Les projets non résolus :

- Acquisition parcelle Daniel Buche

En sus des questions relevées lors de la lecture des procès-verbaux des séances de la Municipalité ainsi que de son rapport de gestion pour l'exercice 2019, la sous-commission a souhaité approfondir deux thèmes majeurs du dicastère : la **gestion des Ressources Humaines** et les processus liés aux **Finances**. Ces deux sujets ont ainsi fait l'objet de questions génériques, qui ont pu être illustrées au travers de situations et documents issus de l'exercice sous revue. Enfin, la sous-commission a aussi abordé quelques points divers relevés dans les documents 2019 et qui sont rappelés à la fin de ce rapport de sous-commission.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Processus de gestion des heures supplémentaires

Les règles sont précisées dans les « Directives sur l'horaire variable » et l'article 44 du statut du personnel. La plupart des collaborateurs pointent dans le système Mobatime, ainsi les heures supplémentaires doivent avoir été timbrées. Elles sont reprises en congés, ce qui représente, pour 2019, 1'315 heures supplémentaires pour 68 collaborateurs, soit une moyenne de 19h20 par collaborateur. La sous-commission estime ces heures supplémentaires raisonnables et le processus efficace.

Suivi de l'utilisation des jours de vacances durant l'année civile

Selon l'article 45 du statut du personnel, il est obligatoire de prendre 2 semaines consécutives dans l'année et les jours reportés doivent être pris jusqu'au 30 avril de l'année suivante. La sous-commission note qu'il s'agit de procédés standards.

Procédure pour l'octroi d'un congé sabbatique

Conformément à l'article 49 des statuts du personnel, il est possible de prendre un congé non payé d'une année maximum si des circonstances particulières le justifient, notamment dans le cas d'une formation complémentaire. Etant donné la rareté des cas, il n'y a pas de procédure d'approbation particulière. Chaque cas est examiné par le service concerné et le Municipal en charge. La Municipalité décide de l'octroi ou du refus du congé sabbatique.

Congé paternité

La sous-commission note avec satisfaction que pour donner suite à une motion déposée au Conseil Communal, la Municipalité a décidé d'introduire un congé paternité dès le 1er janvier 2020. En attendant une décision fédérale, la Municipalité a souhaité instaurer sans attendre un congé paternité de 10 jours ouvrés qui s'applique aux collaborateurs de la Commune. Ceux-ci sont à prendre dans les 6 mois suivant la naissance, soit en bloc, soit sous forme de journées isolées. La Municipalité répondra ultérieurement à la motion du Conseiller Aguet en tenant compte de l'évolution de la discussion au niveau fédéral.

Anticipation de l'évolution des ETPs & retraite anticipée

Lors de l'établissement du budget de l'année suivante, chaque service annonce et justifie son besoin en ETP supplémentaire. La Municipalité examine et valide ces demandes le cas échéant.

Selon l'article 60 du statut du personnel une retraite anticipée est possible dès l'âge limite inférieur prévu par la caisse intercommunale de pensions soit 58 ans. Le collaborateur qui souhaite faire valoir une retraite anticipée doit préavisier 6 mois à l'avance. Ceci laisse un peu de temps aux différents services de s'organiser. La plupart des processus métiers sont écrits, ce qui simplifie la transmission du savoir.

La sous-commission encourage la Municipalité à développer une vision à long terme, déclinée dans un plan de relève, pour l'administration et chaque service afin d'assurer la pérennité des affaires communales, d'autant plus que différents postes de cadres supérieurs partiront prochainement à la retraite.

Engagement de personnel et personnes en difficulté

La sous-commission s'est étonnée que la Municipalité rencontre tous les candidats "finalistes" et valide ainsi l'embauche de chaque nouvel employé communal, quel que soit son poste, mais apprécie cette proximité propre aux petites structures. La Commune offre régulièrement des places pour des personnes en difficulté, bénéficiant de mesures de reconversion; dans ce cas, la caisse AVS assume une partie du traitement et les frais de reconversion. En 2019, la Commune a ainsi engagé une personne à la voirie, qui auparavant était concierge auxiliaire (entretien de la villa Mégroz, salle d'Escherins, vestiaires du FC Lutry + VBCL Corsy le week-end) et remplaçait également les concierges malades ou accidentés. Désormais, au sein de la voirie, ce collaborateur aide les jardiniers dans leurs différentes tâches.

Gestion des changements de taux de travail

Les demandes de diminutions de taux d'activité sont examinées par les services. Elles sont validées par la Municipalité, sur préavis du service et doivent être compatibles avec l'organisation du travail. Les charges salariales ne sont pas influencées par une modification du taux et sont proportionnelles au taux d'activité - il n'y a ainsi pas de surcoût.

Possibilités d'évolution au sein de l'administration communale

Les promotions et les changements de classe ne sont pas automatiques, mais dépendent de la qualité des prestations fournies et des possibilités d'avancement. Le Municipal en charge, le chef de service et le responsable des ressources humaines examinent chaque cas en fin d'année et décident des évolutions.

Les employés ont la possibilité de faire des formations continues dans leurs domaines respectifs. Les formations longues sont soumises à conditions (convention de prise en charge des frais et remboursements en cas de départ de la Commune dans un certain délai).

Salaires et charte salariale

Selon les statuts du personnel, les employés ont un entretien individuel avec leur responsable hiérarchique chaque année en automne. Au début de chaque année, et pour autant que le collaborateur n'ait pas atteint le sommet de sa classe salariale, l'employé peut bénéficier d'une augmentation qui tient compte de sa formation, des années de service, de ses respon-

sabilités et du travail accompli. La décision est de la compétence de la Municipalité, sur préavis du chef de service et du chef des ressources humaines, suite à l'entretien d'évaluation. Le respect de l'équité salariale est stipulé dans les conditions générales lors de procédures de type marchés publics et les soumissionnaires s'engagent à la respecter. Une collaboratrice a suivi la formation spéciale en vue d'effectuer à l'interne une analyse sur l'égalité salariale. Toutefois vu le manque de ressources, cette mission a été confiée à un bureau spécialisé qui effectuera cette analyse durant le second trimestre 2020. La sous-commission se réjouit de lire les résultats de l'analyse et encourage la Municipalité à les partager avec le Conseil Communal.

Développement des apprenti(e)s

De manière générale le développement des apprenti(e)s se passe bien, ce qui ravit la sous-commission. Chaque service a un formateur chargé de suivre l'acquisition des données métiers, le respect des objectifs et les résultats obtenus aux cours professionnels. En outre les formateurs évaluent les situations de travail et d'apprentissage (STA) et d'unité de formation (UF). En cas de difficultés, les apprentis peuvent faire appel à CoachApp pour suivre des cours d'appui. Le commissaire d'apprentissage intervient en cas de difficultés et recherche une solution avec l'apprenti, l'employeur et le centre de formation.

FINANCES

Processus de gestion des notes de frais des employés communaux

Les diverses indemnités et remboursements de frais sont fixés selon les directives d'application du statut du personnel (article 36). Les frais de débours, hormis ceux fixés par forfait, doivent obligatoirement faire l'objet de pièces justificatives. Les notes de frais doivent être validées par le chef de service et le Municipal pour être remboursées. La sous-commission a demandé et obtenu l'accès à un cas concret de note de frais attestant cette procédure, qui semble tout à fait adaptée.

Processus de gestion des notes de frais des conseillers municipaux

Chaque Municipal reçoit une indemnité forfaitaire qui couvre l'entier de ses frais de représentation (café, transport, etc.). Par conséquent, il n'y a pas de paiement de note de frais supplémentaire.

Cartes de crédit au nom de la commune

Deux cartes de crédit débitent les comptes de la Commune, l'une au nom du Boursier communal et l'autre, au nom du Chef de service des SI. Aucun conseiller municipal n'en possède. Tous les justificatifs liés aux dépenses par carte de crédit doivent être validés par le Chef de service et le Municipal en charge des dépenses concernées. La sous-commission a demandé et obtenu accès à un cas concret de justificatif de frais attestant cette procédure, qui semble tout à fait adaptée.

Gestion de l'argent liquide au sein de l'administration

La Commune possède 6 "petites caisses" pour recevoir les paiements de citoyens se présentant au guichet ; 5 d'entre elles sont au Château (Greffes, Office de la Population, Bourse, Travaux, SI) et une à l'APOL. La procédure, encadrée par le Boursier, est la suivante : chaque semaine la personne en charge des contrôles des caisses va prélever le surplus des caisses selon les plafonds fixés et verser le surplus à la banque. La Bourse effectue un contrôle trimestriel des caisses, en plus de quelques "contrôles surprises".

La sous-commission s'est étonnée de ces nombreuses caisses dans l'environnement restreint du Château. Comprenant l'intérêt d'un service aux citoyens et que la gestion de ces caisses puisse être un exercice responsabilisant pour un apprenti, il nous semble toutefois important de mettre en regard les aspects sécuritaires et administratifs de la gestion de ce "cash" et nous permettons d'encourager une revue de cette situation à l'avenir.

Libération des paiements électroniques.

Les relations bancaires usuelles sont systématiquement soumises à double-signature et quatre personnes sont habilitées à signer : le Municipal des finances, le Syndic, le Boursier et le Secrétaire Municipal.

La libération des paiements électroniques est ainsi habituellement effectuée par le Municipal des Finance et le Boursier, les 2 autres personnes intervenant en cas de vacances. Une mise à jour des signataires est effectuée à chaque changement de signataire et en général une fois par législature. La sous-commission estime cette procédure adaptée.

Thématiques majeures du dicastère abordées dans le rapport de Gestion

La sous-commission s'était étonnée que ni le budget lourdement déficitaire ni la problématique de la péréquation n'apparaissent sur les modestes pages dédiés au dicastère dans le cadre de l'épais rapport de Gestion.

Le service a expliqué que ces sujets purement financiers sont essentiellement traités au sein de la COFIN et repris dans les rapports annuels des comptes et du budget.

La sous-commission comprend ces arguments mais pense qu'au vu de leurs aspects stratégiques, il serait bénéfique de les insérer, au moins sous forme de référence, dans les futurs rapports de Gestion, qui sont un reflet exhaustif de l'exercice précédente.

DIVERS

Adaptation des loyers aux taux hypothécaires

La Commune pratiquant des loyers qu'elle considère comme abordables n'a pas volonté de reporter systématiquement les baisses taux hypothécaires sur les loyers. Cependant, elle examine bien entendu les demandes qui lui parviennent.

Service postal & Epicerie de la Croix-sur-Lutry

Souhaitant maintenir un service postal dans les hauts de la Commune d'une épicerie à cet endroit, la Commune octroie une aide sous forme de diminution significative de loyer. La sous-commission comprend que cette politique est nécessaire et souhaitable en ces temps difficile pour le petit commerce et dessertes postales.

Places de parking « jaunes » dans le Bourg

La sous-commission a noté qu'une vingtaine de places de parking, marquées en jaune, étaient ainsi mise à ban dans le bourg sur des parcelles liées à la Commune. Certaines sont sur le domaine public, d'autres sur le domaine privé propriété de la commune, d'autres enfin sur une parcelle communale en « droit de superficie ».

La sous-commission, au vu de la relative pénurie de place au sein du bourg, encourage la municipalité à étudier les possibilités de mettre ces places, actuellement privatisées, au service des citoyens dans leur ensemble, ou au moins aux usagers des entreprises locales.

Collège de Savuit

M. Buache concierge du collège de Savuit a démissionné au 30 juin 2019 et ce poste n'a pas été renouvelé. En effet, le collège de Savuit ne comportant que deux classes et sanitaires, il n'est pas indispensable d'avoir un concierge sur place ; l'entretien des locaux est effectué en 2 heures / jour par un concierge auxiliaire. Jusqu'à la démission du précédent titulaire, le logement de fonction était à un tarif préférentiel. Ne s'agissant plus d'un logement de fonction depuis la démission du précédent concierge, le bail a été adapté en conséquence.

Actuellement, les classes de Savuit sont maintenues et restent nécessaires à l'organisation scolaire.

En conclusion, la sous-commission est satisfaite des réponses apportées à ses questions, et convaincue du très bon travail effectué par les services concernés, sous la direction de chefs de service compétents et engagés. La sous-commission remercie ainsi tant MM. Les Municipaux et les chefs de services impliqués dans les entretiens que les personnes des services effectuant les tâches du dicastère au quotidien.

Le Président rapporteur : Guy WOLFENBERGER

La Membre : Charlotte CLERC

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Sécurité et Mobilité »

La sous-commission, composée de MM. Benoit BONGARD et Jean-Marc- PILLOUD, s'est réunie à la Salle des commissions le jeudi 14 mai 2020 à 18h00.

Etaient également présents : Mme Alessandra SILAURI, présidente de la Commission, Mmes. Aurélie WOLHAUSER, Charlotte CLERC et Mical RAPPAZ, MM. Guy WOLFENSBERGER, Xavier TARIN, Marc-Eric WIRTH, Pierre ROBERT et Xavier DEWARRAT.

La séance s'est déroulée en présence de M. Kilian DUGGAN, municipal, M. Raphaël CAVIN, commandant de l'APOL, Mme. Noémie URFER, déléguée à la mobilité et Mme FLAUCAUD stagiaire.

En janvier, la commission avait adressé à chaque Municipal trois questions en lien avec leur dicastère sur les projets qui ont occupé le plus de temps, les principaux défis et les projets importants non résolus ou achevés en 2019.

Pour le dicastère « Sécurité et Mobilité », les réponses suivantes nous ont été transmises concernant :

Les principaux projets :

- Masterplan des mobilités
- Gestion de l'accessibilité du Bourg et mise en oeuvre de bornes escamotables intelligentes
- PP7
- Études en lien avec le SDEL
- Gestion du courrier

Les principaux défis :

- Élaboration d'un document directeur pour le service de la mobilité (cf. masterplan des mobilités)
- Mise en place des nouvelles moutures des lignes 68-69.
- Communication en lien à la mise à l'enquête du PP7

Les projets non résolus :

- Élaboration d'un document directeur pour le service de la mobilité (cf. masterplan des mobilités)
- Mise en place d'une phase de test du système Parquery
- Étude pour la création d'un téléphérique urbain à Lutry

SECURITE

Plage

L'APOL intervient à la demande sur la plage de Lutry ou sur appel de la société de sécurité engagée par la commune. Des comptages ont été effectués pour la fréquentation de cette dernière et il en ressort que lors des beaux jours entre 2'500 à 3'500 personnes viennent s'y détendre. Malgré la forte affluence la sécurité n'a révélé que peu d'infractions et de déprédations.

Service du feu

Ce dernier a subi de profonds remaniements ces 5 dernières années, avec pour effet, une grande vague de départs qui a mis à mal la relève. Bien que le service soit assuré, la politique de répartition des représentants lutryens au sein de l'Etat-Major est de l'avis de la sous-commission, pas proportionnel à la population de la commune. Pour l'esprit de corps il serait souhaitable de réfléchir à une manière de remédier à ce déséquilibre.

Police du commerce

La révision du règlement est en cours (l'ancien datant de 1957), il devrait par exemple permettre des horaires plus souples pour les commerçants grâce à la mise en zone touristique. Le projet a déjà reçu l'aval du Canton et devra être approuvé par préavis par le Conseil communal. Les contrôles des commerces et des heures de fermeture sont effectués de façon sporadique ou sur plainte du voisinage notamment dans la zone du Lustriacum.

Concernant les terrasses des restaurants et cafés, les autorisations sont du ressort de la Municipalité.

Régime de stationnement et horodateurs

Comme la voiture est de moins en moins utilisée en semaine et qu'il est de plus en plus difficile de trouver des places pour les détenteurs d'abonnements qui viennent de l'extérieur, la politique de parcage va être revue dans le bourg. Une uniformisation du système de parcage est également prévue sur l'ensemble de la Commune, sauf sur les hauts car la problématique est différente. Des nouveaux horodateurs ont été mis en place, afin de permettre l'utilisation des moyens de paiements numérisés, mais ils permettent également aux agents de contrôler plus facilement la durée des parcages. Un système de contrôle d'occupation des places de parc par caméra développé par une startup de l'EPFL est en phase de test dans la commune. Il y a uniquement un flux vidéo, mais pas de données enregistrées, et le serveur est situé dans des locaux de la Commune. L'analyse de ces flux permet en outre d'adapter le système pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Les retards dans la mise en place de ce système sont liés au fournisseur, mais le système devrait être pleinement opérationnel début 2020.

Le véhicule Mobility a été déplacé sur une autre partie du parking pour laisser la place à une zone de recharge supplémentaire pour une voiture électrique.

Radars

Le choix des emplacements ainsi que la fréquence des contrôles se fait d'entente entre l'APOL et la Municipalité suivant les besoins et les observations effectuées. Sauf dans les zones 30, où ces contrôles doivent faire l'objet d'une demande à la Direction générale de la mobilité et des routes « DGMR ».

MOBILITE

Circulation dans le Bourg

La dernière révision de la circulation dans le centre de la commune date de 1988 et elle ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui. En 2004 des modifications ont été apportées aux sens de circulation pour la rue Friporte. Un préavis devrait être soumis à fin 2020 au Conseil pour l'installation de bornes intelligentes pour l'accès motorisé dans le bourg. Une analyse est en cours actuellement pour minimiser le nombre de bornes nécessaires et définir leur emplacement.

Masterplan

Pour l'attribution du mandat de réalisation du Masterplan, un appel d'offre sur invitation a été transmis à 6 bureaux différents. Le premier rapport Masterplan remis par le mandataire ne fixait pas suffisamment d'objectifs quantitatifs et mesurables. La Municipalité a par conséquent demandé qu'il soit revu et complété. La Municipalité a la volonté de venir devant le Conseil avec un ensemble complet et lisible qui comprend le diagnostic, les objectifs et des mesures pour atteindre ces objectifs. Ce rapport complet est actuellement en cours d'évaluation par la DGMR et devrait être présenté au Conseil à fin 2020. La sous-commission regrette que beaucoup d'étapes du Masterplan soient établies sans information ou concertation avec le Conseil. Le groupe de réflexion sur la mobilité créé par la Municipalité aurait pu jouer ce rôle et prendre en compte les désirs de la population.

Divers

Concernant un téléphérique reliant le haut et le bas de la commune, une étude de faisabilité est en cours pour identifier les zones de survol et les zones possibles pour implanter des arrêts.

L'aménagement des Rives du lac n'est pas encore d'actualité et ne dépend pas de la mobilité. Il dépendra directement des solutions trouvées pour résoudre le parcage dans le bourg. Les Forces Vives du bourg ont fait diverses propositions qui ont été en partie prise en compte. Le Collectif de Savuit s'est plaint des sens de circulation sur la route de Savuit et du Crochet qui selon eux favorisent le trafic de transit. Il nous est répondu que des modifications pourront toujours être apportées, mais qu'il faut un certain temps d'évaluation et qu'elles ne sont pas envisagées pour le moment.

L'ensemble des questions posées ont été traitées rigoureusement et les réponses apportées nous ont permis de conclure que dans l'ensemble, tout ce qui a pu être mis en œuvre a été fait. Restent un certain nombre de points qui devront faire l'objet de préavis et être validés par le Conseil communal ces prochains mois. En conclusion, la sous-commission a pu constater que les services du dicastère assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent, en collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales. Elle tient de plus à remercier M. Kilian DUGGAN, Municipal, M. Raphaël CAVIN, Commandant de l'APOL et Mme Noémie URFER, Déléguée à la mobilité, pour leur disponibilité, leur compétence et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges.

Le Président rapporteur : BONGARD Benoit

Le Membre : PILLOUD Jean-Marc

Visite de la commune du vendredi 15 mai 2020

Le vendredi 15 mai 2020, la Commission a été accueillie à 16h au Château par MM. Charles MONOD, Etienne BANC, Jacques-Alexandre Schlaeppli, Laurent Meienhofer, architecte au service des bâtiments, Alfredo PEDRETTI, chef de service « travaux et domaines », et Mme Noémie Urfer, déléguée à la mobilité.

Tous les membres de la Commission de Gestion étaient présents. La commission s'est déplacée à pied et en petits groupes séparés vu la situation COVID-19. Il s'agit de la seule visite que la Commission a pu réaliser cette année.

Sur demande de la Commission, la visite a porté sur 1) la politique relative aux « places de parc jaunes » (Château, labo boulangerie Vincent, Gare CFF) 2) le réaménagement du Vieux Port 3) le périmètre du nouveau Collège du Grand-Pont (implantation, emprises, etc) 4) le bus à haut niveau de service BHNS, visualisation des emprises.

Politique des places de parcs jaunes : voir le texte de la sous-commission Administration générale, Finances et Gérances » page 28.

Réaménagement du Vieux Port

La réflexion sur le réaménagement du Vieux Port est encore à un stade embryonnaire. Il s'agit avant tout de remplacer les passerelles et le système d'amarrage des bateaux qui sont très anciens. La Commission n'a pas de remarque à ce stade. L'ampleur des travaux peut être très restreinte, mais elle pourrait aussi être accompagnée d'une réflexion sur l'aménagement de l'espace et des quais aux abords du Vieux Port.

Nouveau collège du Grand-Pont

Le périmètre du collège du Grand-Pont résulte en grande partie des normes définies par le Canton pour les besoins en salles de classes et salles annexes. La Municipalité a toutefois déjà discuté avec le Canton et redimensionné les besoins pour limiter l'emprise du futur bâtiment. La surface constructible est limitée à l'est par la zone de protection du bourg et par le bâtiment de la Villa Mégroz. Un concours d'architecte sur appel devrait être lancé cette année encore. Dans ce sens, il serait important de réfléchir au plus vite à la possibilité d'utilisation de certaines salles du futur collège pour les besoins des écoles de musiques et autres sociétés culturelles locales ou de songer à d'autres locaux qui pourraient être mis à disposition par la commune. La commission a pris note que l'accès au parking prévu pour les professeurs le long de la route de Lavaux se fera par la route du Grand-Pont.

BHNS

La commission a pu prendre connaissance des planifications assez détaillées du futur aménagement de la route de Lavaux depuis le pont du Grand-Pont jusqu'au rond-point de la route de Savuit. Elle a pu se rendre compte que le passage le plus serré se situe au niveau du bâtiment de l'administration communale, derrière l'office de la population. La Municipalité a déjà

en partie entamé les négociations avec les propriétaires des parcelles situées le long de cet axe.

A ce jour il est difficile de savoir quand les projets du nouveau collège, du BHNS et de Burquenet-Sud vont être réalisés. Néanmoins, cette zone va être fortement modifiée à l'avenir, dans un périmètre assez proche du Bourg. Il est indéniable que la Municipalité devra être très attentive à la qualité des projets retenus, à leur influence sur un éventuel déplacement de la centralité du bourg et à la circulation dans et autour de ce périmètre.

Au nom de la Commission de gestion, je remercie l'ensemble des participants à la visite pour leur disponibilité, leurs réponses aux questions et les échanges constructifs.

La Présidente, Alessandra SILAURI

Conclusions

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion chargée d'étudier l'exercice 2019 déclare s'être acquittée de sa tâche et vous recommande, au vu du rapport établi conjointement par ses membres :

Décide

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 et de lui en donner décharge.
2. De relever la Commission de gestion de son mandat.

Au nom de la commission, sa présidente

Alessandra Silauri

Lutry, le 6 juillet 2020